



Le Courrier de l'UA ~ Versailles

N° 52

janvier 2011

Le Mot de la Présidente

Chers Amis PEEP,

À l'aube d'une nouvelle décennie, les résultats de l'enquête internationale « Programme international pour le suivi des acquis des élèves » (PISA), publiés le 7 décembre 2010 par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) **ne peuvent que nous rendre pessimistes**. PISA évalue les compétences des élèves âgés de 15 ans en mathématiques, compréhension de l'écrit et culture scientifique et dresse un panorama des performances éducatives de 34 pays.

Les résultats de l'école française se situent « Toute juste dans la moyenne » avec 496 points en lecture, 497 en mathématiques et 498 en sciences, performance au même niveau que celle de la République Tchèque. Premier budget de l'état avec 60,8 Milliards d'euros en 2010, l'école est le sujet oh combien passionnel de la société française ; priorité des familles et nécessité économique, la capacité de l'école à former les jeunes est un enjeu crucial pour l'avenir d'un pays. Ainsi enquêtes et rapports divers sur notre école nous poussent à nous interroger sur le bien fondé de toutes les réformes de notre système éducatif de ces dernières années et à observer nos pays voisins.

L'école finlandaise référence d'alors, se voit dépasser par la Corée du Sud, dans la dernière enquête PISA : deux systèmes éducatifs bien différents, l'un autoritaire et l'autre axé sur le bien-être de l'élève s'affrontent.

Plus qu'outil de comparaisons brutes du niveau des systèmes éducatifs, PISA met en lumière des politiques éducatives et des choix de société différents.

Le modèle finlandais, un modèle exotique vu de France, où les enseignants ne sont ni inspectés ni évalués, où le redoublement n'existe pas. Et plus étonnant encore, en Suède les programmes ne sont pas nationaux, ils sont élaborés sous la responsabilité des municipalités. Le Portugal mise quant à lui sur la réduction des élèves en échec scolaire par la mise en place d'une aide spécifique. Ainsi les horaires des professeurs incluent un temps réservé au soutien des élèves en difficulté, en dehors du temps de classe, système qui se rapproche, sur le principe, de l'aide personnalisée à la française. La similitude s'arrêtera là; la prise en charge au plus tôt de la difficulté scolaire se faisant grâce à une formation spécifique des enseignants à cette problématique.

À l'opposé de ces systèmes éducatifs, la Corée du Sud et le Japon proposent des écoles qui ne nous font pas rêver malgré leurs performances. Premier des pays de l'OCDE en lecture et deuxième en mathématiques et en sciences, la Corée du Sud impose à ses écoliers un rythme acharné. Avec des journées qui démarrent à 7h30 pour se poursuivre jusqu'à 23 heures, on a peine à comprendre comment ces jeunes peuvent endurer un tel programme et à quelle place sont reléguées les activités extrascolaires.

La société française et ses dirigeants doivent s'interroger sur les mutations nécessaires de notre système éducatif afin d'assurer au mieux la réussite des élèves : Un défi pour 2011 ?

Bonne Année à tous

Valérie MARTY

L'histoire des ZEP

Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale, a créé les « zones prioritaires » en 1981. Cette politique « est née, d'une part, de la conviction que notre système éducatif doit répondre aux besoins de formation de tous les enfants d'âge scolaire et, d'autre part, du constat des inégalités devant l'École dues à la grande diversité des milieux sociaux et culturels. Le souci de la formation des élèves en difficulté m'a conduit à définir une politique de priorité pour les zones défavorisées. La démocratisation du système éducatif et la lutte contre les inégalités sociales doivent se concrétiser par davantage de moyens et surtout par une plus grande attention pour ceux qui en ont le plus besoin » (Extrait du discours du 13 juillet 1983).

Cette politique marque un tournant dans la conception de l'école républicaine.

Il s'agit de prendre en compte les inégalités sociales sur le territoire, frein à la réussite scolaire des élèves. L'éducation nationale compense les inégalités socio-économiques des familles des élèves en offrant d'avantage de moyens aux établissements de ces territoires.

En 1990, un premier plan de relance consolide la politique des ZEP et met l'accent sur l'objectif de réussite scolaire. Pour cela 3 axes sont définis :

- amélioration des conditions d'enseignement,
- amélioration de l'image et du fonctionnement des ZEP,
- amélioration de la situation des enseignants.

Un responsable et coordonnateur des zones est mis en place par décret du 11 septembre 1991. Une évaluation interne et externe de chaque ZEP est également prévue. Ces évaluations porteront sur les résultats des élèves, les pratiques pédagogiques ainsi que sur le fonctionnement institutionnel.

En 1997, une deuxième relance se fonde sur l'analyse de la politique prioritaire.

« Nous savons maintenant que les ZEP qui réussissent ont pris le parti de concentrer leur projet sur les apprentissages des élèves. Il convient d'affirmer clairement cette priorité. Mais il ne s'agit ni de fermer l'école sur elle-même, ni de réduire les apprentissages à leur strict minimum » (Extrait de la circulaire n° 97-233 du 31-10-1997).

Cette relance s'accompagne d'une révision de la carte des zones d'éducation prioritaires et de la création de réseaux d'éducation prioritaire (REP). Ces réseaux associent des établissements en ZEP et des écoles.

Dix objectifs sont ainsi définis :

- réaffirmer les exigences communes pour assurer un égal accès de tous au savoir ;
- assurer la maîtrise de la lecture et des langages ;

- développer les activités culturelles et sportives ainsi que l'éducation à l'image ;
- encourager la scolarisation précoce ;
- assurer le soutien des élèves les plus fragiles et lutter contre l'échec scolaire ;
- l'éducation à la citoyenneté et à la morale civique ;
- resserrer les liens de l'école avec les parents ;
- ouvrir l'école sur le quartier pour créer les conditions d'un partenariat efficace ;
- donner aux acteurs de terrain des outils efficaces pour évaluer leur progrès ;
- améliorer l'accompagnement des enseignants et créer les conditions d'un pilotage plus performant.

Chaque réseau formalise ce contrat de réussite.

En 2006, les Réseaux Ambition Réussite (RAR) et les Réseaux Réussite Scolaire (RRS) sont créés.

Chaque réseau comporte un collège et les écoles maternelles et élémentaires qui l'alimentent afin de renforcer la cohérence pédagogique dans le parcours scolaire des élèves.

Les réseaux ambitions réussite créés à la rentrée 2006 bénéficient de 1000 enseignants supplémentaires et de 3 000 assistants pédagogiques.

La création des RRS revient aux académies.

Cette relance se fonde sur 3 principes d'actions :

- renforcement de la structuration de l'éducation prioritaire et du pilotage pédagogique ;
- renforcement et accompagnement des équipes pédagogiques dans les RAR ;
- suivi et évaluation des politiques mises en œuvre.

A la rentrée scolaire de 2006, 249 RAR sont créés. Ils sont composés de 249 collèges et 1 715 écoles. Les collèges accueillent 126 000 élèves soit un collégien sur 20 du secteur public

En 2009, l'éducation prioritaire regroupe 254 réseaux « ambition réussite » et 851 réseaux de réussite scolaire.

Les Liens Utiles

[Le site officiel de l'éducation prioritaire:](#)

[Le centre Alain Savary, institut national de recherche pédagogique.](#)

[Observatoire des Zones prioritaires \(OZP\). Association qui vise à développer la réflexion et l'information sur l'éducation prioritaire](#)

L'échec de 30 années de politique des ZEP.

L'expression « égalité des chances » a été prononcée le 7 février 1986 par Jean-Pierre Chevènement alors ministre de l'éducation nationale, dans un discours. Le principe est simple donner plus à ceux qui en ont besoin...

L'école républicaine doit assurer une parfaite égalité entre les citoyens, annihiler les différences sociales et économiques et permettre à tous de réussir à s'élever dans la sphère sociale.

L'école est perçue comme une machine à remettre les compteurs à zéro : Quelle que soit l'origine sociale des élèves, le système scolaire doit permettre à tous d'accéder à des formations qualifiantes. En 2011, cette vision de l'école est en échec.

L'école ne parvient pas à réduire les inégalités sociales et culturelles des élèves. Elle ne fait qu'être l'écho de ces disparités, comme l'attestent les divers rapports et enquêtes.

L'impact du milieu socio-économique est plus déterminant en France qu'ailleurs comme le souligne l'enquête PISA. Alors que dans les pays de l'OCDE, les élèves issus des milieux les plus favorisés obtiennent en moyenne 38 points de plus par rapport à un élève d'un milieu social moyen, ce qui équivaut à environ une année de scolarisation. En France, l'écart dépasse les 50 points.

30 ans après la mise en place d'une politique compensatoire territoriale des inégalités (les ZEP), et ses multiples relances et réorientations, le constat d'échec est patent. Alors que faire ?

Comme le souligne François Dubet, « l'égalité des chances, le pire des systèmes mais il n'y en a pas d'autres ... Cela ne doit pas nous rendre complètement aveugles sur les difficultés de ce modèle, sur le fait qu'il n'est probablement pas réalisable dans une société où les gens sont inégaux, ont des positions sociales inégales ». Aussi pour François Dubet, il est nécessaire, dans le principe de l'égalité des chances, qui engendre une véritable « violence institutionnelle » en rendant les élèves responsables de leur échec : « vous avez eu l'opportunité de gagner, vous n'avez pas gagné, tant pis pour vous », de garantir aux plus faibles un sentiment d'estime de soi, tout en les amenant à une insertion professionnelle.

Pour Patrick Fauconnier l'égalité des chances n'est envisageable qu'en redéfinissant le rôle de l'école. L'école devrait aider chacun « à réussir là où il est doué ».

Offrir à chacun la possibilité d'obtenir un diplôme qualifiant permettant une insertion professionnelle. Alors que le diplôme est indispensable pour intégrer le marché du travail, il est nécessaire de faire en sorte que tous les diplômés aient un peu de valeur.

Il est également indispensable que l'absence de diplôme ne devienne pas un handicap social, mais là, c'est à la société de changer.

Patrick Fauconnier, va même plus loin en proposant la suppression du Bac : « Je crois qu'il faut mesurer le niveau atteint à la fin de l'enseignement secondaire, mais de là à barrer toute possibilité de poursuite dans l'enseignement supérieur.. ».

L'égalité des chances est aussi une loi à l'initiative de Dominique De Villepin, du 31 mars 2006, annoncée comme une réponse aux révoltes sociales de l'automne 2005 dans les banlieues. Elle instaure diverses mesures relatives à l'emploi et à l'éducation dont les principales dispositions sont en autres, le renforcement des pouvoirs de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, la création d'un service civil volontaire, la création de classes préparatoires dans les zones d'éducation prioritaire.

Cette loi met en exergue que le principe d'égalité des chances dépasse largement le cadre de l'école. L'école a elle seule, ne peut supporter et compenser les inégalités sociales et économiques.

Néanmoins, le système éducatif devra savoir gérer ses contradictions entre des filières très élitistes avec une exigence toujours plus renforcée et la nécessité d'offrir une insertion professionnelle à tous. Et si la communauté éducative, la société française acceptait enfin la différence, l'école pourrait peut être s'adapter à chacun dans l'intérêt de tous. Devenons Lucide !

- *François Dubet* est sociologue, professeur à l'université Victor Segalen Bordeaux 2, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et membre de l'Institut Universitaire de France, auteur avec Marie Duru-Bellat, Antoine Vérétoit « les sociétés et leur école » 2010, édition du seuil.

- *Patrick Fauconnier*, journaliste au nouvel observateur et auteur « La fabrique des meilleurs » 2005, édition seuil.

Audiences avec le recteur de l'académie de Versailles,

Alain Boissinot.

Nous avons été reçus le 6 octobre et le 14 décembre 2010 par le recteur de l'académie et son équipe.

Accompagnée des présidents départementaux de notre académie, nous avons pu évoquer longuement avec le recteur les sujets qui nous préoccupent: comme le remplacement des enseignants, la préparation de la rentrée 2011 et la politique d'allocation des moyens dans nos départements, les rythmes scolaires.

Remplacement des enseignants absents, dans le second degré :

Le recteur est conscient des difficultés et comprend parfaitement les inquiétudes des parents. Le service administratif de gestion des remplacements a été réorganisé. Il est désormais, sous la responsabilité d'un nouveau directeur des ressources humaines. Afin d'améliorer l'efficacité du remplacement, le rectorat a souhaité décentraliser cette fonction au niveau des 24 bassins que compte notre académie : Répondre plus rapidement et proposer une solution plus adaptée aux chefs d'établissements, tels en sont les objectifs.

Un autre volet de la problématique du remplacement est le nécessaire besoin de développer le vivier d'enseignants remplaçants, en se rapprochant des universités.

Enfin, le rectorat s'engage à informer plus rapidement et mieux les familles.

Les chefs d'établissements, piliers dans le processus de remplacement, devront rechercher dès les premières heures d'absence une solution en interne dans un premier temps puis dans un environnement proche et auront toute latitude pour trouver un enseignant en sollicitant si besoin le pôle emploi.

Préparation de la rentrée 2011 :

Pour l'académie de Versailles, la démographie sera neutre à la rentrée 2011. Néanmoins, le contexte de restriction des dépenses de l'état conduira notre académie à faire un effort sur ses moyens. Le Ministre de l'éducation nationale a présenté au mois de décembre, le budget de 2011. L'académie de Versailles perdra 493 postes dans le second degré, 120 dans le premier et 20 postes administratifs. Les prochains Conseils Départementaux de l'Éducation Nationale présenteront au mois de février la répartition des moyens dans les écoles et établissements de chaque département de notre académie.

Les collèges seront les établissements les plus touchés par ces restrictions de moyens: Soyons donc très attentifs au sein des commissions permanentes qui auront lieu au mois de février afin de défendre au mieux l'intérêt des élèves. Les présidents départementaux sont à votre disposition pour vous conseiller et porter vos arguments à l'inspection académique.

Rythmes scolaires :

Nous avons remis au recteur, la contribution de la PEEP de l'académie de Versailles. Il en a salué le pragmatisme. Nous n'avons pas souhaité nous perdre dans des propositions ou des constructions irréalistes qui ne prennent pas en compte les contraintes des familles.

Notre principal message "est d'arrêter d'interdire" et laisser la communauté éducative décider de la meilleure organisation.

Les Nouveautés...

Les sujet d'histoire des arts au brevet ont été publiés.

[Le site Eduscol](#) publie les premiers sujets d'histoire des arts au brevet. Cette épreuve consiste en un entretien oral de 15 mn avec un jury constitué d'un binôme d'enseignants issus en priorité des disciplines artistiques et d'histoire-géographie.

L'évaluation de cette épreuve portera sur les capacités de l'élève à situer les oeuvres dans le temps et l'espace en s'appuyant sur des connaissances, à identifier les formes, les techniques de production, les significations...à effectuer des rapprochements entre des oeuvres à partir de critères précis.

La date de l'organisation de cet oral est laissée au libre choix des établissements.

[DIMA](#), "Dispositif d'initiation aux métiers en alternance" permet à des élèves âgés de 15 ans à la date d'entrée dans la formation de découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage. L'élève sous statut scolaire reste inscrit dans son établissement d'origine durant toute l'année de la formation. La formation comporte obligatoirement des enseignements généraux, pour la moitié au moins du temps de formation.

